

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions régionales

Rapports des représentants régionaux

OCÉANIE

Ce rapport est soumis par l'Australie.*

- Australie
- Fidji
- Nouvelle Zélande
- Palaos
- Papouasie-Nouvelle Guinée
- Samoa
- Iles Salomon
- Vanuatu

Ce rapport régional a été préparé par l'organe de gestion CITES de l'Australie, en tant que représentant régional de l'Océanie au Comité permanent CITES. Il couvre la période à partir de la 59^e session et jusqu'à ce jour. Toutes les Parties à la CITES de la région ont été consultées et, si possible, ont indiqué les activités de leur organe de gestion et de leur autorité scientifique CITES. Veuillez adresser vos commentaires et demandes de renseignements directement à :

Melinda Pearce
International Wildlife Trade Section
Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities
GPO Box 787
CANBERRA ACT 2601

Courriel : melinda.pearce@environment.gov.au
Téléphone: +61 2 6274 2302
Fax : +61 2 6274 1921

1. Introduction

Le présent rapport donne un aperçu des activités entreprises par les Parties de l'Océanie depuis la 59^e session du Comité permanent (Doha, Qatar, 12 mars 2010) pour appliquer la CITES et lutter contre la fraude.

L'Australie, en tant que représentant CITES de l'Océanie au Comité permanent, a préparé ce rapport au nom des Parties de la région – l'Australie, les Fidji, les Iles Salomon, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle Guinée, le Samoa et le Vanuatu.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

2. Fidji

Mise en œuvre de la CITES et lutte contre la fraude

L'Organe de gestion CITES de Fidji (FICMA) a organisé des inspections en continu des centres d'artisanat du pays. Sept spécimens d'espèces CITES ont été confisqués au cours de cinq visites d'inspection.

Le FICMA a également inspecté des aquariums pour vérifier qu'ils se conforment aux conditions découlant de la CITES.

Fidji a également délivré des permis pour les espèces CITES et contrôlé de près les données sur le commerce des coraux durs et roches vivantes (voir ci-dessous).

1^e trimestre

- Recettes : **\$3,960**
- Permis délivrés et actualisés : **131, 1** permis de réexportation et **1** permis d'importation.
- Analyse des données CITES du commerce :
 1. **Coraux durs** : 22,943 pcs
 2. **Roches vivantes** : 236,074 kg

2^e trimestre

- Recettes : **\$3,330**
- Permis délivrés et actualisés : **110, 2** permis de réexportation
- Analyse des données CITES du commerce :
 1. **Coraux durs** : 14,707 pcs
 2. **Roches vivantes** : 298,447 kg

3^e trimestre

- Recettes : \$3,360
- Permis délivrés et actualisés : 112
- Analyse des données CITES du commerce :
 1. **Coraux durs** : **22,561** pcs
 2. **Roches vivantes** : **217,130** kg

4^e trimestre

- Recettes à ce jour : **\$3,270**
- Permis délivrés : **109**
- Analyse des données CITES du commerce :
 1. **Coraux durs** : 16,091 pcs
 2. **Roches vivantes** : 139,321 kg

Total des recettes au 31 décembre 2010 - **\$13,920**

Nombre total des permis actualisés à ce jour : **462, 3** permis de réexportation et **1** permis d'importation

Éducation et sensibilisation

Fidji a élaboré divers outils de sensibilisation et éducatifs, dont la publication de nouveaux posters pour le napoléon, la tortue marine et le triton, ainsi que pour les roches vivantes et les coraux.

Les organes de gestion CITES australien et néo-zélandais ont également fourni des financements et une assistance technique à Fidji pour lui permettre de publier une brochure éducative en fidjien « Ke sega ni macala—taroga ! » (Dans le doute, vérifiez !).

3. Nouvelle Zélande

Actions éducatives et de sensibilisation

Le Wildlife Enforcement Group de Nouvelle Zélande (NZWEG) a obtenu des financements pour une série d'ateliers sur la prévention du commerce illégal des espèces sauvages dans la région Pacifique. En août 2009, un atelier a été organisé à Auckland, Nouvelle Zélande, qui a rassemblé des représentants de sept pays des Iles du Pacifique. Puis deux ateliers ont été organisés *in situ* en 2010, l'un à Apia, Samoa, l'autre à Honiara, Iles Salomon. Un troisième atelier s'est tenu en mai 2011 à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle Guinée. Il s'agissait d'assurer une participation pluri-organisationnelle destinée à améliorer la collaboration et la communication entre tous les services étatiques travaillant sur les questions CITES, la faune et la flore sauvage, et les problèmes de frontières.

L'organe de gestion CITES néozélandais a obtenu des financements destinés à fournir à Samoa et aux Iles Salomon une assistance à la mise en œuvre de la Convention. Ce projet est destiné à assurer le suivi des ateliers organisés par le NZWEG en 2010-2011, et à soutenir les actions définies par les gouvernements de Samoa et des Iles Salomon au cours de ces ateliers. Les travaux doivent commencer en 2011.

Les organes de gestion CITES néo-zélandais et australien ont collaboré à l'élaboration et à la distribution de brochures CITES en anglais et dans sept langues du Pacifique (voir <http://www.doc.govt.nz/publications/about-doc/role/international/does-your-luggage-break-wildlife-laws-brochure/> - la brochure en bichlamar du Vanuatu est en préparation). Cette approche participative est destinée à diffuser dans l'ensemble de la région tasmano-océanienne un message cohérent sur la réglementation de la Convention et sur les importations/exportations des espèces CITES. Les brochures ont été distribuées dans toute la région.

L'organe de gestion CITES néo-zélandais a publié une brochure en chinois sur les médecines traditionnelles. Cette brochure résume les obligations posées par la Convention en matière de documentation des produits contenant des espèces CITES utilisés en médecine.

Participation aux actions et projets CITES

La Nouvelle Zélande poursuit sa participation à divers groupes de travail de la CITES, notamment ceux chargés de l'examen des Résolutions et des Introductions en provenance de la mer.

Lutte contre la fraude

Le NZWEG a obtenu des financements pour l'élaboration, la publication et la distribution des manuels d'identification et de contrôle aux frontières des espèces endémiques en Océanie. À ce jour, plus de 30 fiches d'identification ont été publiées qui concernent diverses espèces et taxons supérieurs (oiseaux, reptiles) et des questions connexes comme les médecines traditionnelles, les méthodes de contrebande et la vérification des permis. Celles-ci ont été distribuées aux représentants des douanes de 25 pays. Il est prévu de publier d'autres fiches couvrant les espèces marines et invertébrées.

4. Palaos

Les activités de la CITES ont été limitées depuis la SC57 en raison du changement de gouvernement à Palaos. Lorsque le nouveau gouvernement sera installé et que les personnels de la CITES auront été nommés, celle-ci pourra reprendre ses actions et développer sa politique.

Nouvelle structure de la CITES :

Organe de gestion : Ministère des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme

Autorités scientifiques : Bureau des ressources maritimes et Bureau de l'Agriculture

Rapport d'avancement :

- Palaos a créé le premier « sanctuaire de requins » le 25 septembre 2009. La pêche commerciale aux requins est interdite dans les eaux de la Zone économique exclusive (EEZ). Le sanctuaire protège environ 600 000 kilomètres carrés d'océan. Le Président Johnson Toribiong en a fait l'annonce lors d'une réunion des Nations Unies. Le Président Toribiong a également demandé une interdiction globale de la pêche aux requins. Palaos abrite 135 espèces menacées ou vulnérables de requins et de raies.
- Le 14 mars 2011, le Président Toribiong et le Ministre des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme, Harry Fritz, ont lancé une campagne destinée à améliorer la conservation du dugong à l'aspect de sirène et de son habitat de prairies sous-marines. Palaos accueille la plus petite population de dugongs de la région, qui est aussi la plus excentrée et la plus menacée. Les actions de protection du dugong cibleront les communautés côtières de pêcheurs et d'artisans de la mer de Palaos.
- Le 18 novembre 2010, le projet de loi n° 8-115-13S a été présenté au congrès. Il est destiné à étendre la protection du dugong à toutes les espèces de mammifères marins, afin de créer à Palaos un sanctuaire des mammifères marins.

5. Papouasie-Nouvelle Guinée

Ateliers et réunions

Une formation sur la prévention du commerce illégal des espèces de la faune et de la flore sauvage en Océanie a été organisée au Gateway Hotel, à Port Moresby, entre les 9 et 12 mai 2011, sous les auspices du Secrétariat de l'Organisation douanière d'Océanie et soutenue par le Pacific Security Fund. Des agents des douanes de Papouasie-Nouvelle Guinée, du Ministère de l'environnement et de la conservation, ainsi que des organes de la police étaient présents. Les formateurs appartenaient à l'International Fund for Animal Welfare des États-Unis et d'Asie du Sud-Est, au Ministère néozélandais de la conservation et au NZWEG.

Rapports CITES

Les rapports annuels pour 2009 et 2010 sont en préparation et seront envoyés avant octobre 2011.

Brochures Sapos yu no save –sekim gut

Les organes de gestion néozélandais et australien de la CITES ont fourni une assistance technique pour la publication en tok pisin de brochures intitulées « *Dans le doute, vérifiez !* », et le premier lot a été envoyé. La Papouasie-Nouvelle Guinée travaille actuellement sur une version en motu, la deuxième langue nationale. Toutes les brochures ont été distribuées à des agents des douanes présents à la formation sur la prévention du commerce illégal des espèces sauvages et qui sont en poste dans les provinces.

L'organe de gestion de la Papouasie-Nouvelle Guinée remercie l'organe de gestion néozélandais pour son assistance technique soutenue.

Études/inventaires d'espèces

Chaque année, afin de satisfaire aux obligations découlant de la CITES en matière de commerce de peaux de crocodiles, l'organe de gestion CITES de la Papouasie-Nouvelle Guinée organise deux campagnes par voies aériennes pour compter le nombre de nids des deux espèces endémiques de crocodiles. Le renchérissement constant des coûts de location des hélicoptères a amené l'OG à envisager de réduire ces campagnes à une seule campagne annuelle, soit pour chaque espèce un comptage biennal. Une seule campagne d'observations aériennes sera ainsi organisée en 2011, qui concernera l'espèce d'eau douce et se déroulera en octobre (saison de reproduction).

Plan de gestion du calambac

En mars 2011, l'autorité scientifique de la Papouasie-Nouvelle Guinée (Plantes) et l'Institut de recherche sylvicole a mis au point un plan de gestion des ressources naturelles en calambac (ou bois d'agar). Ce plan a été approuvé par l'Office des forêts. L'autorité gestionnaire de la forêt de Paouasie-Nouvelle Guinée est engagée dans la phase opérationnelle de mise en œuvre de ce plan de gestion et procède à l'harmonisation des deux administrations chargées de la délivrance des permis en amont de toute exportation.

6. Samoa

Informations non communiquées.

7. Iles Salomon

Lutte contre la fraude et application de la Convention

- La lutte contre la fraude menée par la CITES dans le cadre de la Loi de 1998 relative à la protection de la faune et de la flore sauvage a été renforcée par la formation des parties prenantes et par la coopération entre celles-ci. La coopération entre les douanes, les agents de la quarantaine et la police s'est récemment développée par le biais du renforcement de la compréhension mutuelle, de la création de canaux de communication, de la définition des rôles et de la volonté de création d'un groupe de travail.
- Une sensibilisation se fait jour dans la population, par le biais des médias, sur les questions de protection et de gestion de la nature. Des brochures de sensibilisation ont été réalisées avec l'appui du NZWEG et de l'organe de gestion CITES australien, et celles-ci ont été traduites en pijin.

Mise en œuvre des plans de gestion approuvés

- Toutes les personnes faisant actuellement commerce d'espèces sauvages ont enfin fourni leurs plans de gestion et les ont fait approuver, comme elles y sont tenues par la Loi sur la faune et la flore sauvage. Un programme a été proposé pour chacun des sites concernés pour s'assurer qu'elles s'y conforment. Tous les exportateurs disposant d'un plan de gestion approuvé sont enregistrés sur une liste des personnes autorisées à exporter.

Études spécifiques et rapports

- Une étude nationale sur les dauphins est en cours et les derniers échantillonnages doivent être effectués en juillet de cette année. Le rapport fournira les chiffres des quotas à prendre en compte pour les exportations futures et à servir dans le processus de décision.
- Des consultations sont également en cours avec le Ministère de la police, le Ministère des pêches et des ressources marines, et d'autres organisations étudiant les crocodiles dans le pays.
- Une réunion régionale a été organisée à Honiara en 2010 par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique qui aide les Iles Salomon à définir des avis de commerce non préjudiciable et à proposer des quotas pour certaines espèces faisant l'objet d'un commerce important.

Atelier de formation sur la prévention du commerce illégal des espèces sauvages

Un atelier de lutte contre la fraude a été organisé pour les Iles Salomon conjointement par le NZWEG et le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) sous les auspices du Secrétariat de l'Organisation douanière d'Océanie. Cette formation portait sur :

- La diffusion de conseils relatifs aux protocoles de délivrance des permis et à la mise en place de procédures et pratiques optimales,
- La fourniture de modèles pour les formulaires de saisies pour l'autorité de gestion,
- Le passage en revue de la législation en vigueur et des moyens de son application aux frontières,
- L'identification des attributions des agences et une meilleure connaissance de celles-ci,
- La coopération interagences et la compréhension mutuelle,
- La distribution des fiches d'identification des espèces établies par le WEG, du manuel de formation à la prévention de la criminalité en matière de trafic d'espèces protégées, du manuel d'Interpol sur les méthodes de dissimulation employées par les trafiquants, et du manuel d'Interpol sur les méthodes d'interrogatoires des trafiquants,
- L'organisation des visites d'inspection pour évaluer la situation des exportateurs,
- La nécessité de sensibiliser les populations.

8. Vanuatu

Activités d'éducation et de sensibilisation

Vanuatu a poursuivi sur l'ensemble du pays ses actions destinées à améliorer la sensibilisation aux questions CITES. Malgré une assistance technique limitée et une insuffisance en ressources humaines, l'OG CITES du

Vanuatu – Unité environnementale – a été proactif dans son approche vis à vis de l'éducation et de la sensibilisation des habitants et des collectivités du Vanuatu sur les questions CITES.

Le Vanuatu a activement procédé à la promotion des espèces CITES dans tout le pays, en particulier dans la capitale, Port Vila. Le contrat passé entre le Ministère de l'environnement et Radio Vanuatu est toujours en cours afin que celle-ci diffuse des informations sur les questions environnementales, lesquelles sont actualisées toutes les semaines. Les informations concernant la CITES sont ainsi transmises aux populations. Vanuatu a également engagé des actions de sensibilisation à destination des commerçants des marchés où sont vendues des espèces menacées.

Vanuatu a également organisé des réunions bimensuelles entre les agents des douanes et ceux du service de quarantaine afin de diffuser les informations, de les former et de les sensibiliser en particulier aux espèces et questions CITES.

Législation et politiques

Vanuatu s'apprête à modifier sa législation avec l'aide d'un ambassadeur de la jeunesse pour le développement (AYAD). Cet AYAD, qui possède une formation juridique, a entrepris l'examen du texte de loi avant de le soumettre au Parlement.

Si Vanuatu fait tout son possible pour satisfaire à ses obligations découlant de la CITES et pour faire des questions d'environnement une priorité, des financements et une assistance technique seraient tout à fait bienvenus pour que les actions puissent être poursuivies et même améliorées.

Contraintes

- Les financements mis à la disposition du Ministère de l'environnement pour la mise en œuvre de la CITES au Vanuatu sont limités. En outre, les donateurs ne considèrent pas la CITES comme une priorité.
- En raison d'un manque de personnel au Ministère de l'environnement, il n'y a pas d'agent CITES dédié. C'est l'agent de la biodiversité qui en assure les tâches ;
- Il n'existe pas de MoU entre l'Unité environnementale du Vanuatu et les agents CITES de lutte contre la fraude, comme les agents des douanes, des services de quarantaine et de la police, qui pourraient surveiller le commerce des espèces CITES aux frontières. Nous aimerions que cela soit organisé dans un avenir proche.
- Les agents CITES chargés de la lutte contre la fraude aux frontières, tels que les agents des douanes, des services de quarantaine et de la police, auraient grand besoin d'être formés aux actions CITES.
- Le manque de compétence des agents lorsqu'il s'agit d'identifier des espèces CITES est également un problème. Vanuatu aurait besoin de bénéficier de toute urgence de l'assistance d'experts de la CITES pour organiser des formations dans ce domaine. Cette formation est d'autant plus nécessaire pour les agents des douanes, des services de quarantaine et de la police qu'ils sont les premiers à intercepter les spécimens CITES à la frontière.

9. Australie

Participation à des actions et projets CITES

L'Australie a poursuivi sa tâche de représentant régional de l'Océanie devant le Comité permanent, et c'est Mme Deb Callister, secrétaire adjointe par intérim de la Wildlife Branch qui représente la région. L'Australie participe à plusieurs groupes de travail CITES. Elle a participé à la 19^e réunion du Comité pour les plantes et à la réunion sur les Introductions en provenance de la mer en mai 2011.

En mai 2010, l'Australie a accueilli le Secrétaire général de la CITES. L'OG a organisé pour M. Scanlon une série de réunions lors de son séjour, notamment avec des représentants du gouvernement australien, des agents de l'organe de gestion et des représentants d'organisations non gouvernementales.

Activités d'éducation et de sensibilisation

L'Australie a poursuivi sur l'ensemble du territoire ses actions ciblées sur l'éducation, la sensibilisation et le respect des obligations découlant de la Convention en matière de faune et de flore. Elle a en particulier axé ses actions en direction de parties prenantes spécifiques, notamment les praticiens qui utilisent des produits pour médecines alternatives et ceux qui en font commerce, les agences douanières australiennes et les agents du service de la protection aux frontières, ainsi qu'en direction de la population (y compris les touristes).

Parmi ces actions, citons :

- Des formations CITES au bénéfice des agents des douanes,
- La révision des pages du site Internet de l'organe de gestion relatives au commerce des espèces sauvages,
- La publicité autour des obligations découlant de la CITES sur divers forums : expositions itinérantes (Melbourne, Sydney, Brisbane) ; festival Floriade ; Conférence annuelle de l'Association des acupuncteurs australiens et de la médecine chinoise (AACMA) ; et dans les médias,
- La promotion du Projet australien de certification des espèces menacées auprès des praticiens des médecines alternatives (projet commun du Ministère de la durabilité, de l'environnement, de l'eau, de la population et des communautés (DSEWPaC) et de l'AACMA) par lesquels les praticiens certifient qu'ils n'utilisent pas d'espèces menacées dans leurs médecines, et
- L'élaboration, la publication et la distribution (conjointement avec la Nouvelle Zélande) d'une brochure CITES promotionnelle en sept langues du Pacifique (samoan, tongien, fidjien, tok pisin (Papouasie-Nouvelle Guinée), paluan et pijin (Iles Salomon) et bichlamar (Vanuatu).

Questions portant sur la mise en œuvre

Étiquettes des peaux de crocodiles australiens

L'Australie propose de cesser d'inclure l'année de production ou de récolte sur toutes les étiquettes de peaux de crocodile. Tous les autres codes (code ISO du pays en deux lettres, code de l'espèce et numéro d'identification unique) continueront de figurer sur les étiquettes australiennes. La suppression de l'année de production ou de récolte doit grandement simplifier la production et la gestion des étiquettes en Australie. Le Secrétariat de la CITES et les autres Parties ont été consultés et le peu de retour obtenu à ce jour semble indiquer que les Parties n'y voient pas d'objection. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au Directeur de la Régulation du commerce des espèces sauvages sur le site wildlifetrade@environment.gov.au.

Coraux

L'Australie a rencontré de nombreux problèmes avec les exportateurs de coraux parce que ceux-ci utilisent une nomenclature qui ne tient pas compte de celle figurant dans la base de données de la CITES. Des permis d'exportation australiens ont ainsi été contestés par des Parties, et des spécimens ont été saisis. En conséquence, afin d'aider les exportateurs, l'Australie a créé une liste alphabétique des noms qui peuvent être acceptés sur les permis pour les coraux des eaux australiennes inscrits à la CITES. Cette liste a été établie par l'Australian Biological Resources Study à partir de données fournies par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE. Pour plus de renseignements, ou pour obtenir cette liste, veuillez vous adresser au Directeur de la Régulation du commerce des espèces sur le site: wildlifetrade@environment.gov.au.

Lutte contre la fraude

L'Australie a créé un Groupe de travail sur la criminalité en matière d'espèces sauvages dans le cadre du Réseau australien de réglementation et de lutte contre la fraude aux lois sur l'environnement (AELERT). Celui-ci regroupe des agents fédéraux, étatiques et territoriaux, ainsi que des agences néozélandaises, qui travaillent de concert pour faciliter la collaboration et la cohérence des approches de gestion des problèmes de respect des textes en matière d'environnement, notamment le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage.

Dans le cadre d'AELERT, l'Australie a lancé de nombreuses actions de lutte contre la fraude en soutien aux activités prioritaires de la CITES, notamment en participant à l'opération d'Interpol de lutte contre la criminalité en matière d'environnement (opération RAMP). Celle-ci visait le commerce illégal des reptiles et amphibiens en forçant au respect des textes, en luttant contre la fraude et en organisant des actions de collecte de renseignements.

L'Australie a également poursuivi avec succès devant les tribunaux des possesseurs de spécimens inscrits à la CITES.

L'Australie participe à l'étude Interpol - Criminalité de l'environnement - sur le commerce des cornes de rhinocéros. En mai 2011, elle a soumis à la réunion du Groupe de travail de Nairobi sur le Rhinocéros un rapport de situation sur le commerce des cornes de rhinocéros en Australie

Examen de la législation nationale

En mai 2010, le Gouverneur général d'Australie a révisé les règlements relatifs à l'environnement et la biodiversité (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Regulations 2000*). Les modifications permettent une lecture plus claire des obligations de l'Australie en matière de législation et les résumés ; celles-ci concernent : l'importation ou l'exportation des effets personnels ou des ménages, les programmes de reproduction en captivité approuvés, les programmes de propagation artificielle, et les programmes d'aquaculture approuvés. Les modifications améliorent également l'intégration des obligations découlant de la CITES dans la législation nationale.

Le Gouvernement australien étudie actuellement les recommandations faites à la suite de l'étude indépendante sur l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (loi australienne de mise en œuvre de la Convention). De larges consultations sont en cours afin de préparer la réponse du Gouvernement et celui-ci s'est engagé à faire adopter une nouvelle législation permettant la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Rapports

Le rapport annuel de l'Australie pour 2009 a été transmis au Secrétariat en mai 2011. Le rapport annuel pour 2010 est en préparation et sera transmis au Secrétariat avant le 31 octobre 2011.